

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3190**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Activités juridiques option entreprises et cabinets d'affaires : assistance juridique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Artois, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université d'Artois, Recteur de l'académie, Président de l'université d'Artois

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel met en forme et prépare la rédaction des actes pour le compte du juriste dont il est le collaborateur. A cette fin, il organise les dossiers d'affaires juridiques. Il collecte et vérifie les informations nécessaires au traitement et au suivi de ces dossiers. Il accomplit les formalités (administratives, fiscales...) en veillant au respect des procédures et des échéances. Par ailleurs, il conseille les clients et leur propose des services adaptés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce dans le secteur associatif, dans le domaine de la banque, de l'assurance ou de l'immobilier.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- 'clerc' auprès d'une profession judiciaire

- juriste

- conseiller clientèle

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1902 : Collaboration juridique

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes : - Procédures civile, pénale, administrative

- Droit des contrats

- Droit patrimonial de la famille

- Droit commercial et des sociétés

- Droit de la construction et de l'urbanisme

- Droit social

- Rédaction d'actes de procédure

- Techniques contractuelles

- Gestion des ressources humaines

- Droit des assurances

- Recouvrement des créances

- Protection des consommateurs

- Contentieux de l'immobilier

- Déontologie des professions judiciaires

- Anglais

- NTIC

- Expression orale

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-artois.fr/francais/port1024/index1024.htm>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :